

## DÉLIBÉRATION N° 20/294

Séance du 15 décembre 2020

### Approbation du budget rectificatif d'atterrissage de l'année 2020

**Vu** le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

**Vu** le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

#### Article 1

**Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les autorisations budgétaires suivantes pour 2020 :**

- 1.044 ETPT dont 1.035 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 134 804 867 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 69 083 000 € pour l'enveloppe personnel ;
  - 52 820 988 € pour l'enveloppe fonctionnement ;
  - 12 900 879 € pour l'enveloppe investissement ;
- 129 589 353 € de crédits de paiement dont :
  - 69 083 000 € pour l'enveloppe personnel ;
  - 45 711 181 € pour l'enveloppe fonctionnement ;
  - 14 795 172 € pour l'enveloppe investissement ;
- 112 187 863 € de prévisions de recettes ;
- -17 401 490 € de solde budgétaire.

## Article 2

**Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les prévisions comptables suivantes pour 2020 :**

- -17 401 490 € de variation de trésorerie ;
- -10 479 270 € de résultat patrimonial ;
- -5 847 248 € de capacité d'autofinancement ;
- -18 798 966 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris,  
Le 15 décembre 2020

Le président du conseil d'administration

  
Bruno Maquart